

Aérosol tous insectes 300 ml



Détruit durablement insectes volants et rampants : moustiques, mouches, moucheron, mites, mites alimentaires, guêpes, cafards, blattes, araignées, fourmis, puces, punaises, poissons d'argent... Effet préventif et curatif. Action immédiate.

Avantages produit

Élimine tous les insectes : mouches, moustiques, mites, guêpes, cafards, araignées,...

Longue durée : Jusqu'à 3 mois de protection

Double action : action curative et préventive.

Action radicale

Efficace contre les moustiques tigres

CODE PRODUIT 3031

GENCODE 3365000030318

FAMILLE 410 INSECTICIDE

Profondeur UV cm : 5

Largeur UV cm : 5

Hauteur UV cm : 23,6

Poids Brut UV Kg : 0,279

Poids Net UV Kg : 0,196

Contenance 300 ml

LIEN VIDEO

MODE D'EMPLOI

Agiter toujours l'aérosol avant emploi.

Insectes volants : pulvériser vers le plafond dans toutes les directions par brèves pressions. 5 secondes de traitement suffisent pour une pièce de 12m². Pour une protection longue durée, traiter les encadrements de portes et de fenêtres, les rideaux, tissus ou autres endroits où peuvent se poser les insectes.

Insectes rampants : pulvériser à raison d'1 à 2 pressions d'1 seconde par mètre linéaire à environ 30 cm sur les insectes ou sur leurs lieux de passage et refuges (plinthes, vide ordures, dessous d'éviers...).

K.pro tous insectes est efficace jusqu'à 3 mois.

RECOMMANDATION

Pour stopper l'activité biocide, aérez la pièce pendant 15 minutes et rincez les surfaces traitées.

Caractéristiques environnementales de l'emballage



% de matière recyclée	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
Possibilité de réemploi*	non applicable à cette catégorie de produit
Recyclabilité	information bientôt disponible
Présence de substances dangereuses (SVHC)**	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

* Un emballage réemployable est un emballage conçu pour faire l'objet d'au moins une deuxième utilisation :
 - pour un usage de même nature que celui pour lequel il a été conçu, et dont le réemploi ou la réutilisation est organisé par ou pour le compte du producteur.
 - ou en étant rempli au point de vente dans le cadre de la vente en vrac, ou à domicile s'il s'agit d'un dispositif de recharge organisé par le producteur, est réputé être réemployé.

** - substances extrêmement préoccupantes inscrites sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006 et publiée conformément à l'article 59, paragraphe 10, du règlement (CE) no 1907/2006 ;
 - substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes qui ne sont pas sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006. La liste de ces substances et sa mise à jour sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Caractéristiques environnementales du produit



Incorporation de matières recyclées	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
Recyclabilité	NO
Présence de microfibre plastique	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de métaux précieux*	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de terres rares	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de substances dangereuses	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

* Cette obligation s'applique uniquement aux produits soumis à REP mentionnés aux 5° (équipements électriques et électroniques) et 15° (voiture, camionnette, véhicule 2,3 et 4 roues) de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement

Caractéristiques produit

Usage:	Eliminer les insectes	Support :	TOUS INSECTES
Utilisation :	Intérieur	Outils d'application :	NC
Rendement :	Jusqu'à 3 mois d'efficacité	Aspect :	AEROSOL
Nettoyage des outils :	NC	Contact alimentaire :	NO
Date de péremption DDP :	4 ans	Date DLUO	NC
Pays d'origine :	ES	Rémanence :	Protège jusqu'à 3 mois.
Nomenclature douanière	38089110	Craint le gel :	03

01 - Craint le gel
 02 - Modifié par le gel
 03 - Pulvérisation modifiée par le gel
 04 - Ne craint pas le gel
 NC - non concerné

Données réglementaires

COMPOSITION DETERGENT	NC
PICTOGRAMME:	SGH02 SGH07 SGH09
MENTION D'AVERTISSEMENT:	DANGER
PRODUIT DANGEREUX :	YES
PHRASE P :	P102 P210 P211 P251 P260 P271 P273 P312 P391 P403+P233 P405 P410+P412 P501
PHASE H :	H222 H229 H336 H410
PHRASE EUH :	EUH066 EUH208 Contient EUALYPTOL. Peut produire une réaction allergique.
BIOCIDE :	YES
N°AMM BIOCIDE	NC
PHYTOSANITAIRE :	NO
EMISSION DANS L'AIR :	NC
BOUCHON DE SECURITE :	NO
PH:	NC
PHASE AQUEUSE - PHASE SOLVANTE :	Solvant
TRIMAN	NO
N° TP :	TP N°18
PHRASE DE DANGER	Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
PHRASE BIOCIDE	Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit
PHRASE POUR LES PROFESSIONNELS	Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez à chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.
LIEN FDS :	https://www.quickfds.com/fds/8138208-34436-03200-010086
ETIQUETTE PRODUIT:	

